

DATE DE CONVOCATION	PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 OCTOBRE 2024
27/09/2024	L'an deux mille vingt-quatre, le trois octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Stéphane DUCROTOY, Maire. Mme CERNEY Patricia est nommée secrétaire de séance
NOMBRE DE CONSEILLERS En exercice : 17 Présents : 14 Absents : 3 dont pouvoirs : 2 Votants : 16	Étaient présents : DUCROTOY Stéphane, CERNEY Patricia, ZARADNY François, ALEXANDRE Aurore, DOMINIAK Edouard, LEFEBVRE Gérard, GROSSEL Claude, PAUCHET Jacques, JOSSE Nathalie, WIEL Bertrand, PRUVOT Eric, DUCROTOY Mathilde, GIRARD Hélène, DUBOIS Loïc. Formant majorité des membres en exercice. Étaient absents : SEGUIN Brigitte (Pouvoir à S. DUCROTOY), VAUTHEROT Sébastien, PETIT-ROUVILLAIN Stéphanie (Pouvoir à A. ALEXANDRE)

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 12 SEPTEMBRE 2024

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2024-045 : ATTRIBUTION DES MARCHES DES LOTS 3, 4 ET 10 POUR LA REHABILITATION/EXTENSION DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation en procédure adaptée a été relancée pour les lots 3 et 4 et une consultation sans publicité ni mise en concurrence pour le lot 10, lots non attribués lors de la consultation du 2 mai 2024 dans le cadre de la réhabilitation/extension du Centre d'Incendie et de Secours.

L'analyse des offres est intervenue et a permis de désigner les attributaires.
 Les critères de jugement étaient les suivants : Prix 40% / Valeur technique 60%.

Vu le Code de la Commande publique,

Après présentation du rapport d'analyse des offres, et après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide d'attribuer les marchés aux prestataires suivants :

Lot 3 : CMB – ZA DE LA HAYETTE – 80290 POIX DE PICARDIE pour un montant HT de : 38 973.10 €

Lot 4 : CMB – ZA DE LA HAYETTE -80290 POIX DE PICARDIE pour un montant HT de : 41 222.40 €

Lot 10 : SOMAFI HAUTS DE France – 2 RUE JB CHAMPOLLION – 62300 LENS pour un montant HT de 11 940,00 €

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente décision

DELIBERATION N° 2024-046 : CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES NIEVRE ET SOMME POUR LA CREATION D'UN NOUVEAU CIRCUIT DE RANDONNEE

Monsieur le Maire expose le projet de convention avec la CCNS pour la création d'un nouveau sentier de randonnée entre VIGNACOURT 14/18 et la Cité Souterraine de Naours.
 Cette convention définit les obligations de chaque partie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet de convention entre la communauté de communes Nièvre et Somme et la commune annexé à la présente délibération,
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document relatif à l'exécution de la présente décision.

DELIBERATION N° 2024-047 : TOITURE DE L'ECOLE – DEMANDES DE SUBVENTION

Monsieur le Maire expose le projet de réfection de la toiture de l'école.

Le plan de financement prévisionnel est établi comme suit :

DEPENSES		RECETTES		
Travaux	34 916,00 €	Département	40%	13 966,40 €
		DETR	40%	13 966,40 €
		Commune		6 983,20 €
TOTAL	34 916,00 €	TOTAL		34 916,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet tel que présenté,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions prévues au plan de financement,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente décision.

DELIBERATION N° 2024-048 : AIRE DE JEUX – DEMANDES DE SUBVENTION

Monsieur le Maire expose le projet d'aire de jeux dans le parc de loisirs.

Le plan de financement prévisionnel est établi comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	22 784,00 €	Département 40%	9 113,60 €
		DETR 35%	7 974,40 €
		Commune	5 696,00 €
TOTAL	22 784,00 €	TOTAL	22 784,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet tel que présenté,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions prévues au plan de financement,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente décision.

DELIBERATION N° 2024-049 CREATION D'UN PUMPTRACK – DEMANDES DE SUBVENTION

Monsieur le Maire expose le projet de création d'un pumptrack dans le parc de loisirs.

Le plan de financement prévisionnel est établi comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	99 980,00 €	Département 40%	39 992,00 €
		DETR 35%	34 993,00 €
		Région 5%	4 999,00 €
		Commune	19 996,00 €
TOTAL	99 980,00 €	TOTAL	99 980,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet tel que présenté,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions prévues au plan de financement,

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente décision.

DELIBERATION N° 2024-050 : CREATION D'UN ESPACE SPORTIF INTERGENERATIONNEL- DEMANDES DE SUBVENTION

Monsieur le Maire expose le projet de création d'un espace sportif intergénérationnel dans le parc de loisirs.

Le plan de financement prévisionnel est établi comme suit :

DEPENSES		RECETTES		
Travaux	17 460,00 €	Département	40%	6 984,00 €
		DETR	35%	6 111,00 €
		Région	5%	873,00 €
		Commune		3 492,00 €
TOTAL	17 460,00 €	TOTAL		17 460,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet tel que présenté,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions prévues au plan de financement,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente décision.

DELIBERATION N° 2024-051 : EXTENSION DU CIMETIERE – DEMANDES DE SUBVENTION

Monsieur le Maire expose le projet d'extension du cimetière.

Le plan de financement prévisionnel est établi comme suit :

DEPENSES		RECETTES		
Travaux	59 979,85 €	Département	40%	23 991,94 €
		DETR	35%	20 992,95 €
		Commune		14 994,96 €
TOTAL	59 979,85 €	TOTAL		59 979,85 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet tel que présenté,

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions prévues au plan de financement,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente décision.

DELIBERATION N° 2024-052 : EXTENSION MEDIATHEQUE – DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire expose le projet d'extension de la médiathèque.

Le plan de financement prévisionnel est établi comme suit :

DEPENSES		RECETTES		
Travaux	91 289,25 €	Département	40%	36 515,70 €
		Commune		54 773,55 €
TOTAL	91 289,25 €	TOTAL		91 289,25 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet tel que présenté,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention prévue au plan de financement,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente décision.

DELIBERATION N° 2024-053 : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2023

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'Alimentation en Eau Potable, d'Assainissement Collectif pour l'exercice 2023.

DELIBERATION N° 2024-054 : ECLAIRAGE PUBLIC REMPLACEMENT DE LANTERNES

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet d'éclairage public étudié par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme relatif à la pose de 17 points lumineux dans le secteur de la commune suivant :

- Eclairage public Remplacement de lanterne HS



Il propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver ce projet d'un montant de 19 138,00 euros TTC.

Si le Conseil accepte, il sera établi entre la Fédération Départementale d'Energie de la Somme et la commune une convention pour la maîtrise d'ouvrage des travaux suivant le plan de financement suivant :

- Montant pris en charge par la Fédération (20 % du coût hors taxes des travaux, la TVA et la maîtrise d'œuvre)	7 083,00 €
- Contribution de la Commune	12 055,00 €
	TOTAL TTC 19 138,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- d'adopter le projet présenté par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage,
- d'accepter la contribution financière de la commune estimée à 12 055 €.

DIVERS

- Demande de subvention MDA : à représenter sur le bon formulaire et après la constitution du nouveau bureau
- Dépôt demande de CU pour les terrains Wallois : 2 parcelles de 500 m2 et réserve de 6 m pour la commune pour accès au terrain du fond
- Parking rue Thuillier : Autorisation de commencement anticipé de travaux
- Ecoulement eau toilettes cimetière : réalisé par les ST
- Réunion avec le département pour le projet de mettre en sécurité la traversée du village : Etude globale à prévoir
- Voir pour refaire le marquage du parking de la SPO
- Chambre funéraire : brise-vue pour voisin en face ?
- Chemin maison forestière : praticable
- Projet monument en mémoire souvenir des déportés au parking rue Léon Thuillier
- Pot après défilé du 11/11 au CI
- Marché de Noël : Demande aide pour les crêpes – Demande devis pour 3 sapins (2 à l'école – 1 à la SPO) – Tri dans déco à faire
- Repas CCAS le 24/11/2024 – Rappel les élus doivent faire leur inscription par mail

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

La secrétaire de séance,
P. CERNEY



Le Maire,
S. DUCROTOY

